

Snes Versailles

N°5 Février 2008

Pour le second degré en Région Parisienne Statuts Rentrée 2008 Service public Salaires Retraites Grève le Vendredi 15 février

Manifestation

14h en direction du
Ministère
Place Edmond Rostand
RER Luxembourg

Sommaire

- 1) **Rentrée 2008 : coup de massue page 2**
- 2) **HSA : le gavage page 3**
- 3) **Rapport Pochard**
Provocation contre les personnels et le service public page 4

Pour nous contacter

Snes section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex (accès RER B Arcueil Cachan, plan d'accès détaillé sur le site)

Téléphone

08 11 11 03 84
(tarification locale)

Fax 01 41 24 80 62

s3ver@snes.edu

www.versailles.snes.edu

Éditorial

Grogne des fonctionnaires, *malaise* des enseignants... les médias ont des mots qui escamotent à dessein la réalité.

Depuis six mois, les fonctionnaires ne grognent pas, ils s'opposent au gel de leurs salaires et se révoltent contre la perte du pouvoir d'achat.

Les enseignants, décrits comme les gardiens d'un temple qui craque sous le poids des inégalités et de l'échec scolaire, comme les mauvais soutiers d'un navire en perdition... voient venir de loin les mesures que Sarkozy, Fillon et Darcos vont présenter dans la foulée de la publication du Rapport Pochard : belle continuité, en effet, d'Allègre aux premières fuites du rapport de la commission « sur l'évolution du métier d'enseignant », en passant par la Lettre aux Éducateurs de Sarkozy et le rapport Thélot : mérite, individualisation, autonomie, annualisation, flexibilité, contractualisation, bivalence, allègements des horaires et rationalisation des formations...

Tout ce petit monde politique baigne dans la même conception de la gestion des services publics, et de l'Éducation en particulier : une Éducation

nationale qui serait en concurrence « libre et non faussée » avec le secteur privé, et où chaque établissement devrait jouir de la plus grande autonomie, managé pour de vrai, attractif, performant... Quant aux statuts, ils deviennent des « carcans » : ils « paralysent ».

L'inscription dans le marbre de la Révision Générale des Politiques Publiques de la réduction du nombre de fonctionnaires frappera plus que tous les autres secteurs celui de l'Éducation nationale qui doit supprimer 80 000 emplois de 2009 à 2012 alors que depuis cinq ans les recrutements ont baissé de 56 %!

Pour arriver à supprimer autant d'emplois, il faut toucher au cœur du système, à nos services, aux horaires élèves, à la nature même de nos enseignements, bref appliquer la prescription de l'ordonnance du Dr Fillon « **moins de services, moins de personnels, moins d'État sur le territoire** » !

La rentrée 2008 qui se prépare dans les établissements s'inscrit délibérément dans ces choix. Au bout du compte, concurrence et atomisation vont gangrener l'École. Dans le Supérieur, la loi Pécresse impulse la même orientation.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Face à un pouvoir qui a enclenché une mécanique conduisant au dynamitage de la Fonction publique et à l'éclatement du Service public, l'effondrement de la cote de popularité de l'exécutif peut rassurer... mais seule notre mobilisation peut le faire reculer. Il faut améliorer l'École, pas la liquider. Nous avons des propositions à faire valoir.

Pour nos trois sections académiques, la préparation de la rentrée 2008 dans les établissements, la publication du « Livre Vert » dont le Gouvernement doit tirer un « Livre Blanc », doivent être l'occasion d'une lutte de tous les instants.

Après les grèves du 20 novembre et du 24 janvier, la grève du 15 février qui s'inscrit dans un calendrier national d'action incluant par zones la période des congés d'hiver, est une étape indispensable de cette lutte.

pour le SNES Paris
Thierry Ananou
pour le SNES Créteil
Pierre Claustre
pour le SNES Versailles
Marie-Damienne Odent

Afin d'organiser dans l'unité la grève du 15 février, les sections académiques du SNES ont contacté toutes les organisations syndicales d'Ile de France.

Un texte unitaire a été élaboré (cf sites internet) **Premiers signataires:** SNES-FSU Paris Créteil Versailles; SNUEP-FSU Paris, Créteil; SGEN-Paris; SUD Education Paris, Val d'Oise; UNSEN-CGT Paris, Créteil, Versailles, SNICS-Paris

Rentrée 2008 : coup de massue

Après une rentrée 2007, placée sous le signe d'un retrait massif d'heures d'enseignement et de suppressions de postes fixes (plus de 800 dans les collèges, SEGPA et lycées : record absolu !), la rentrée 2008 s'annonce tout aussi catastrophique : l'académie paie un tribut très lourd avec la suppression de 276 emplois.

Dans les établissements (collèges et lycées), c'est plus de 6000 heures qui vont être retirées. Cette nouvelle saignée s'ajoute à l'hémorragie des années précédentes : entre 2004 et 2008, les collèges et les lycées auront perdu l'équi-

valent de 1800 emplois soit près de 33.000 heures d'enseignement.

Pourtant, l'académie de Versailles - du propre aveu du Ministère - est notoirement sous dotée avec les moyens d'enseignement parmi les plus bas de France et des taux de remplissage des structures (notamment en collège) parmi les plus élevés.

Ces destructions d'emplois, très nettement supérieures à la baisse des effectifs, se traduiront l'an prochain par une nouvelle détérioration des conditions d'enseignement des personnels et d'étude des jeunes.



La rentrée

à Paris

177 emplois supprimés dans la dotation académique de Paris. Pour les établissements, cela va se traduire par plus de 250 postes en moins dont la moitié environ sont transformés en heures supplémentaires ! Les HSA augmentent en moyenne de près de l'équivalent d'un poste (13h) par établissement !

et à Créteil

637 emplois d'enseignants ont été enlevés à l'académie mais avec une réduction bien plus importante du nombre de postes fixes en collège comme en lycée, par l'effet cumulé des suppressions et des transformations en heures sup. Le rectorat entend en effet porter la part des heures supplémentaires à des niveaux jamais atteints (plus de 14% en LGT, près de 12% en LP et 7,2% en collège).

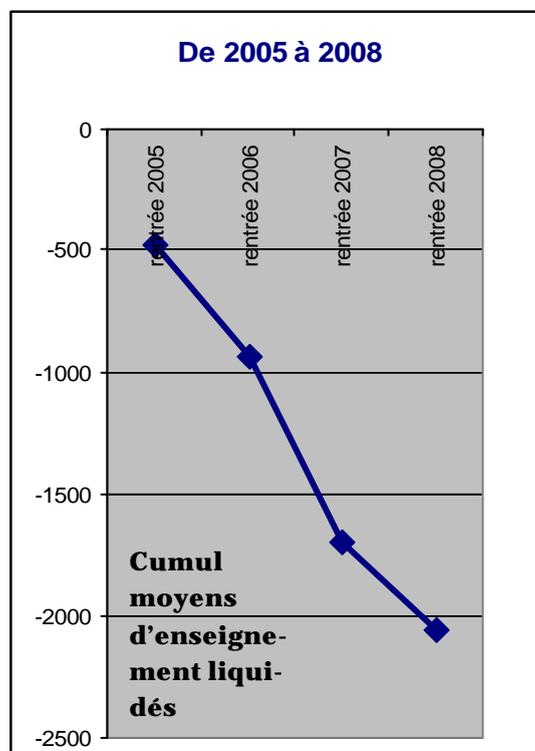
Dénaturation de notre métier

Il ne s'agit plus simplement de dégradations cumulées années après années. Il s'agit maintenant d'une véritable et profonde remise en cause de tout ce qui fonde notre métier: (cf page 4 sur commission Pochard)

Suppression des BEP / création de bac pro 3 ans

A la rentrée 2008, les Bac Pro 3 ans passent de 16% à 35% dans l'académie provoquant ainsi la fermeture de 139 BEP. Ce choix du Recteur permet d'économiser une année de formation (l'ancien Bac Pro était en 2+2) et occulte totalement la question de la réussite des élèves en Bac Pro 3 ans. Cette réforme volontariste aura des conséquences désastreuses sur l'orientation des élèves en fin de 3e et en tout état de cause ne résout pas le problème des élèves sans affectation à la rentrée puisque le déficit en places augmente malgré la création de CAP. Enfin, cette « rénovation » remet en cause l'existence de la voie technologique en lycée

**Suppression de postes fixes
2005 et 2006 :632 En 2007 :812
En 2008 : à venir!!**



Structures	Heures Postes entre rentrées 2006 et 2007	Heures Postes entre rentrées 2007 et 2008	Heures Supplémentaires Entre rentrées 2007 et 2008	heures d'enseignement
TOTAL	- 15731 HP	- 8162 HP	+ 6603 HSA	- 6420 heures

HSA : le gavage

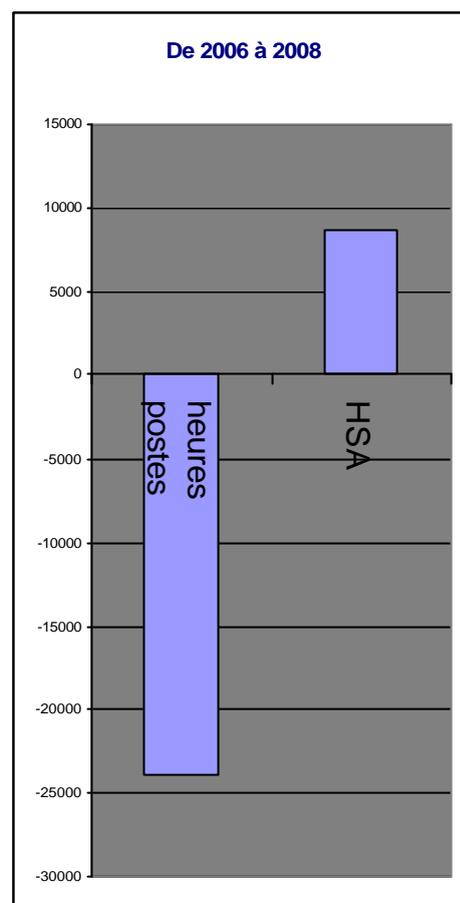
Une détérioration aggravée par la transformation de 302 emplois en Heures Supplémentaires (qui s'ajoutent aux 276 emplois supprimés), au nom du dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires. Le taux d'heures supplémentaires dans les dotations horaires va augmenter en moyenne de 1,5 points : il va passer en lycée de 9,9% à 11,5% et en collège de 5,5% à 6,7%.

Certains établissements ont des taux records d'HSA : avec des pics à 17% sur des lycées de Poissy, Vanves ou Versailles, 14% sur le LPO F.Léger à Argenteuil qui est ZEP. Certains collèges ont aussi des taux extraordinaires, par exemple le collège La Justice à Cergy 11% (REP) ou le collège Chantereine à Sarcelles : 12.7% alors qu'il est ZEP !! L'Administration cherche à contraindre les personnels à travail-

ler plus, alors que les conditions d'exercice sont déjà lourdes et difficiles.

Les Heures Supplémentaires deviennent un moyen de pilotage du système éducatif et de l'offre de formation et non plus une simple variable d'ajustement.

Cette augmentation se fait au détriment des Heures Postes : plus de 8000 Heures Postes sont supprimées, ce qui « mécaniquement » va faire disparaître de nombreux postes fixes, provoquer des cartes scolaires pour les collègues fragilisant encore plus les équipes.

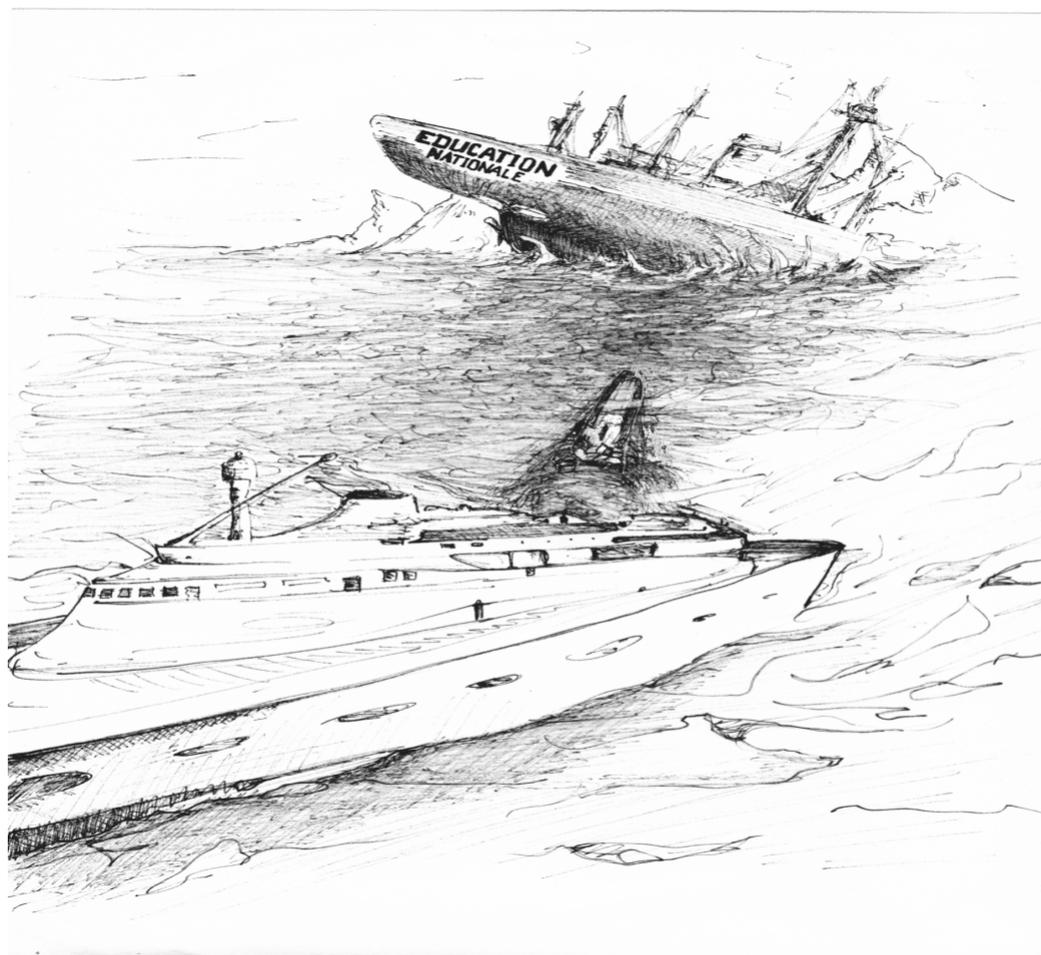


Chantage...

Les Inspections d'académie n'hésitent pas à prendre en otage les enseignants en se livrant à un véritable chantage :

« Si les collègues refusent les HSA, nous supprimerons des options, nous récupérerons les moyens et ce sera autant d'économisé »... Les enseignants sont ainsi rendus responsables de la suppression des options et des dispositifs qui ne pourraient être pris en charge. Ces propos s'inscrivent dans la tonalité des déclarations de notre Ministre de l'Éducation nationale selon lequel les enseignants vont devoir désormais « payer plus de leur personne ».

Augmenter la charge de travail des personnels ne peut qu'affecter la qualité de l'enseignement et du service public - particulièrement dans les établissements difficiles - et dégrader encore plus les conditions de travail de tous.



Rapport POCHARD sur le métier d'enseignant : une provocation à prendre au sérieux et à combattre

Lorsque vous lirez ces lignes, le rapport POCHARD aura été officiellement publié et le ministre DARCOS se sera exprimé. Après avoir été commenté largement dans la presse la semaine passée, le « pré rapport » a été mis en ligne vendredi sur le site internet du café pédagogique.

Le contenu du rapport est une véritable provocation et se situe dans la continuité des attaques que nous avons combattues ces dernières années.

On y retrouve tout : concours régionalisés, bivalence, évaluation (notation) par les chefs d'établissement et contrôle des carrières, de l'avancement d'échelon à la hors classe et aux mutations, définition d'une large partie de nos services considérablement alourdis, autonomie des établissements dans l'organisation des enseignements.

Le fil directeur, c'est dans tous les domaines, établir un « lien contractuel entre l'enseignant et son employeur ». Il faudrait renforcer l'encadrement des enseignants et de leur travail : conseil pédagogique ; fonctions intermédiaires sous statut d'emploi... Le rapport fait l'impasse totale sur les missions des CPE, des CO-Psy.

Parmi les axes retenus :

Concours

La préconisation est d'en finir avec des concours donnant une part trop importante à la qualification disciplinaire (on propose même un recrutement sur une seule épreuve, type leçon). Leur organisation serait régionalisée selon la piste du ministère (concours « nationaux » à affectation régionale). La fusion des CAPET/CAPLP2 est préconisée (qui ne voit pas le lien avec la réforme BEP/BAC PRO en cours et dont la généralisation est prévue à la rentrée 2009 ?)

Bivalence

Retenue principalement pour le collège, elle serait développée par la modification des concours. Les PLP seraient affectés dans les collèges ; de même les professeurs des écoles devraient y trouver une perspective de carrière.

Temps de travail : travailler plus sous le contrôle du chef d'établissement

1ere proposition

Annualisation des services :

648 heures annuelles (soit 18 heures sur 36 semaines) à moduler selon l'organisation des enseignements décidés localement, stages ou examens ou jours de for-

mation continue etc... n'entrant pas dans le décompte des 648h

S'ajoute aux 648 h, **un dispositif d'activités supplémentaires** pouvant être définies nationalement mais choisies par l'établissement. Sous la responsabilité du chef d'établissement, certaines activités seraient obligatoires, d'autres sur la base du volontariat. Elles seraient étroitement contrôlées et rémunérées par des primes modulables ou heures supplémentaires selon la décision du chef d'établissement. La commission POCHARD recycle largement les décrets Robien que nous avons mis en échec l'an passé !

2eme proposition

Ajouter à l'obligation hebdomadaire en heures d'enseignement **un temps de présence (de 4 à 8h)** pour effectuer des activités complémentaires toujours bien contrôlées (selon l'organisation prévue pour le dispositif précédent). **Une autre piste est de porter l'obligation de service à 22h** moyennant deux mois de salaires supplémentaires sous forme d'indemnité (faites le calcul !)

Évaluation

Conserver la notation mais lui trouver **des « bases**

plus fiables » en la confiant totalement et exclusivement aux chefs d'établissement. » L'inspection pourrait être associée à des « évaluations plus ciblées » (début de carrière, « rendez-vous de carrière, enseignants en difficulté »).

Avancement d'échelon : par la notation, c'est le chef d'établissement qui décide du rythme d'avancement

Hors classe : le chef d'établissement doit jouer le rôle déterminant dans l'évaluation de « l'investissement et de la valeur professionnelle ».

Rémunérations

La revalorisation de nos rémunérations passe donc par l'individualisation et la décision du chef d'établissement.

La promotion doit être « conditionnée au mérite, à l'investissement personnel et à la performance »

Mutations

Aller vers le profilage de tous les postes et à terme confier aux chefs d'établissement le recrutement des équipes pédagogiques

Ne nous y trompons pas

Ces choix constituent un **dynamitage de nos statuts** et une **dénaturation de nos métiers**.

Les enseignements dépendraient fortement du local et dans un contexte de suppressions massives d'emplois, d'abandon de la carte scolaire, c'est le choix d'un système concurrentiel et inégalitaire.

Le rapport POCHARD accompagne bien la politique éducative et le démantèlement de la fonction publique choisis par Sarkozy.

Obligeons-les à d'autres choix.

Par l'action, défendons nos métiers et les enseignements de second degré, c'est le sens de la grève du 15 février et des suites que nous y apporterons en mars-avril à la rentrée des congés de tous.